



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
 Présents : 13  
 Vote pour : 15  
 Vote contre : 0  
 Abstention : 0

Date de la convocation :

23/03/2022

**Séance du 31 mars 2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le 31 mars, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2022 s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, (crise COVID) en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 24 mars 2022.*

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Guy DUCHOSSOIS - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT- François VIGREUX - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT - Sylvain DECOURS - Benoit DEFFIE- Claude DUVOUX.

**Absents excusés :** Patrick MOREL ayant donné pouvoir à Mme Françoise PLAT - Annik MOREL ayant donné pouvoir à Pascal BRAULT.

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.*

**Madame Evelyne CAIL** est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b><u>N° 18/2022</u></b>	<b>OBJET :</b> <b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR M VIGUIÉ ET M DEVOS, RECEVEURS</b>	<b>7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES</b>
--------------------------	--	--

**Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Décision

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déclarer que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



La Maire,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 01/04/2022  
publication le 01/04/2022

et de la



La Maire,

Françoise PLAT